

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 230905AR168CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement – Place du Général de gaulle à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. HILMOINE Richard, société Edgard Duval
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Place du Général de Gaulle à Hondschoote afin de faciliter la pose d'une station de refoulement,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées au niveau de la Place du Général de Gaulle (face au n°15, n°17, n°19 et n° 21) à Hondschoote, du Lundi 11 septembre au Vendredi 06 octobre 2023 :

- Interdiction de circulation au droit du chantier (du n° 17 au n°21)
- Interdiction de stationner au droit du chantier (face au n°15 jusqu'au n°21)

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
- Les Services Municipaux, pour information et exécution.
- Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
- M. HILMOINE Richard, société Edgard Duval pour information et exécution.
- M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
- M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 05 septembre 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

